

Objet : MAPA 2019-CIAS-055 Fournitures de couches jetables pour les crèches de la collectivité

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CIAS à déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président,
Vu l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°02 du Conseil d'administration en date du 8 janvier 2019 procédant à l'élection du Vice-Président du CIAS Arlysère,
Vu l'arrêté n° 2019 -001 du 14 janvier 2019 portant délégation de fonction à Madame Pascale MASOERO,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « **MAPA 2019-CIAS-055 Fourniture de couches jetables pour les crèches de la collectivité** » est confié à l'entreprise LES CELLULOSES DE BROCELIANDE – ZI La Lande du Moulin – 56800 PLOERMEL pour un montant de 22 386,00 € HT (montant estimatif extrait du BPU).

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois soit 4 ans au total à compter de la notification du marché. Le marché est un accord-cadre à émission de bons de commande avec un maximum annuel de 35 000 € HT soit 140 000 € HT sur la durée totale du marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'administration.

Fait à Albertville, le 03 décembre 2019

La Vice-Présidente
Pascale MASOERO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-267310092-20191203-AD_2019-054-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Publication : 17/12/2019

